



9. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
10. PÉRIODE QUESTION
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 18 h 00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2021:05:107 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2021:05:108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**3.2 2021:05:109 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2021**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 avril 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2021:05:110 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **15 073.29 \$** pour l'année financière **2021**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.
- QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

## **5. CORRESPONDANCE**

### **5.1 2021:05:111 PROCLAMATION SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021**

---

- CONSIDÉRANT** que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT** que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;
- CONSIDÉRANT** que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;
- CONSIDÉRANT** que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;
- CONSIDÉRANT** que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;
- CONSIDÉRANT** que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

## **6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE**

### **6.1 2021:05:112 RENOUVELLEMENT CAUTIONNEMENT MARGE DE CRÉDIT V.V.F. 1 AN 50 000 \$**

---

*M. Emmanuel Tremblay, conseiller, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.*

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 6 avril 1994, monsieur Réjean Carrier directeur général de l'administration financière par intérim du ministère des Affaires municipales, informait qu'il autorise la municipalité de Petit-Saguenay à se porter caution de la Société de gestion V.V.F. St-Étienne, pour un montant de 50 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler cette marge de crédit à la Caisse Desjardins de La Baie-Bas-Saguenay;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le renouvellement de la marge de crédit de la Société de Gestion V.V.F. St-Étienne au montant de 50 000 \$ à la Caisse Desjardins La Baie-Bas-Saguenay, et ce, pour une période d'un (1) an au taux préférentiel.

**QUE** M. Philôme La France, maire, et Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient et sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

**6.2 2021:05:113 CONTRAT HORTICOLE 2019 ÉVA LAVOIE 4 800 \$  
(C.M. Art, 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que Madame Éva Lavoie, technicienne forestière, offre ses services pour s'occuper de l'aménagement horticole de la municipalité pour la saison estivale 2021, au coût global de 4800 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de madame Éva Lavoie, technicienne forestière, pour l'aménagement horticole 2021 de la municipalité pour un montant de 4800 \$, comprenant les tâches suivantes :

**Printemps (mai, début juin) 100 heures**

- ❖ Choix des annuelles et vivaces
- ❖ Montage des bacs
  - Promenade, rue Tremblay, secteur du quai, édifice municipal
- ❖ Montage des jardinières (une quinzaine)
  - Finalisation de la plante-bande coin du Quai et Tremblay

**Été-Automne (juin, juillet, août, septembre) 170 heures**

- ❖ Désherbage et entretien des bacs, jardinières et terre-plein;
- ❖ Entretien (élagage et taille) des arbustes et arbres ornementaux;
- ❖ Entretien des différentes plates-bandes sur le territoire de la municipalité
- ❖ Rajeunir les plates-bandes de l'édifice municipal;
- ❖ Suivi du parc rue Morin avec le comité;
- ❖ Aménagement de la base de l'affiche côté Sagard

- ❖ Réaliser un inventaire des sites aménagés;
- ❖ Suivi des dossiers avec le comité d'embellissement et le responsable de l'aménagement du territoire et des travaux publics.

#### **Hiver (10 heures)**

- ❖ Rapport des travaux, priorités et objectifs pour 2022

**QUE** la municipalité autorise également l'acquisition des fleurs annuelles et vivaces, engrais solubles, lame à sécateur et les frais de transport pour magasinage des plantes, pour un budget de 4200 \$.

### **6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 21-361 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE N° 19-331**

Avis de motion est par les présentes, donné par Mme Clara Lavoie, conseillère, qu'elle verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente un règlement N° 21-361 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle N° 19-331.

Des copies du projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

## **7. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 21-354 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 15-289 – CRÉATION ZONE RÉCRÉOTOURISTIQUE RUE DU QUAI / USAGES EN ZONE AGRICOLE (SCHEMA MRC R. 19-405)**

Avis de motion est par les présentes, donné par M. Emmanuel Tremblay, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente un règlement N° 21-354 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 15-289 ayant pour objet de créer une affectation récréotouristique à même l'affectation récréative dans le secteur du quai ainsi que dans son prolongement en bordure de la rue du Quai, vers le périmètre urbain principal.

ET

pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 19-405 ayant pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole.

Des copies du projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

### **7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 21-355 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 – CRÉATION 2 ZONES RÉCRÉOTOURISTIQUES RUE DU QUAI / USAGES EN ZONE AGRICOLE (SCHEMA MRC R. 19-405)**

Avis de motion est par les présentes, donné par M. Emmanuel Tremblay, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente un règlement No 21-355 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec le règlement d'amendement au plan d'urbanisme no 21-354 ayant pour objet de créer deux zones récréotouristiques à même les zones récréatives dans le secteur du quai ainsi que dans son prolongement en bordure de la rue du Quai et objets divers.

ET

pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 19-405 ayant pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole.

Des copies du projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

**7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 21-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) NUMÉRO 15-295 –ZONES RÉCRÉOTOURISTIQUES RUE DU QUAI**

Avis de motion est par les présentes, donné par M. Emmanuel Tremblay, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente un règlement No 21-356 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 15-295 en concordance avec le projet de règlement no 21-354 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 ayant pour objet de créer une affectation récréotouristique à même l'affectation récréative dans le secteur du quai ainsi que dans son prolongement en bordure de la rue du Quai, vers le périmètre urbain principal.

Des copies du projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

**7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 21-357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 15-293 – PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

Avis de motion est par les présentes, donné par M. Emmanuel Tremblay, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente un règlement numéro 21-357 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-293 relativement à la tarification pour l'analyse des demandes relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Des copies du projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

**7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 21-358 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

Avis de motion est par les présentes, donné par M. Alain Simard, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente un règlement numéro 21-358 ayant pour objet d'autoriser sur demande et en fonction de critères préétablis, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Petit-Saguenay

Des copies du projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

**7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 21-360 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-314 COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

Avis de motion est par les présentes, donné par M. Jean Bergeron, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente un règlement numéro 20-360 ayant pour objet de modifier le règlement 18-314 ayant pour objet la création d'une Commission de développement durable et de l'aménagement du territoire de la Municipalité de Petit-Saguenay.

Des copies du projet de règlement sont déposées pour consultation publique.

**7.7 2021:05:114 CRÉATION COMITÉ ENVIRONNEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité appuie de la création d'un comité environnement à Petit-Saguenay pour prendre un virage vert;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise la création d'un comité environnement, qui sera sous la présidence de M. Alain Simard, conseiller municipal, et aura le mandat de :

- Créer une politique de développement durable qui pourra légiférer sur les pratiques courantes des citoyens et des organismes du milieu.
- Créer des activités impact dans la communauté afin de nettoyer, améliorer et renforcer la qualité de notre environnement.
- Établir des stratégies d'aides aux entreprises afin de les accompagner dans leur virage vert en accordant des subventions ou encore des crédits de taxes pour entreprises vertes.
- Tenir des activités de sensibilisation sur l'utilisation saine des matières résiduelles, du recyclage et du compost.
- Revoir la politique d'utilisation de l'eau potable.
- Interdire les pesticides nocifs pour l'environnement qui servent à tuer les mauvaises herbes sur les terrains.

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**8.1 2021:05:115 MANDAT ENGLOBE ÉTUDE DU MILIEU NATUREL  
PROJET PROMENADE/CŒUR DU VILLAGE**

---

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Environnement des changements climatiques exige une caractérisation du milieu naturel de l'emplacement de la promenade et de la rive opposée de la rivière Petit-Saguenay pour le projet d'amélioration du cœur du village;

**CONSIDÉRANT** que la firme Englobe offre ses services pour réaliser cette étude au coût de 3534 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de Englobe pour réaliser une étude géotechnique pour réaliser une, au coût de 3534 \$ plus taxes comprennent les items suivants :

- Obtenir et analyser les informations publiques disponibles
- Préparer la visite du terrain
- Visiter le site de l'étude
- Produire une carte des divers éléments observés sur le site
- Traiter et analyser les données colligées
- Produire et déposer le rapport

**QUE** Mme Corinne Asselin, directrice du développement, soit mandatée pour signer la convention de services et faire le suivi du dossier.

**8.2 2021:05:116 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES TRAVAUX FIMEAU  
TRONÇONS I010, I025 ET I045 (ANNULATION)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière de 433 424 \$ correspondant au remboursement de 80 % du coût maximal admissible de 541 782 \$ dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), pour effectuer des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc sur les tronçons I010, I025 et I045;

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux est paru sur le site du SEAO en date du 9 avril 2021, comme prescrit par le MAMH.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé selon les règles prescrites de l'article 935 du Code municipal, et a reçu les soumissions suivantes :

Terrassement St-Louis inc.	1 328 267.37 \$
Paul Pedneault inc.	1 681 416.72 \$

**CONSIDÉRANT** ces prix sont 3 fois supérieurs aux estimations de l'ingénieur et que la municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour réaliser les travaux à ces montants;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal annule l'appel d'offres pour les travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc sur les tronçons I010, I025 et I045, pour raison de coûts trop élevés.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay informe la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qu'elle retournera en soumission en 2022, pour réaliser les travaux d'ici le 31 décembre 2022.



**8.3 2021:05:117 MANDAT GROUPE GÉOS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR TRAVAUX TEMPORAIRES RUE EUGÈNE-MORIN**

---

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière accordée dans le cadre du *Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec* (numéro de dossier 14888) du ministère de la Sécurité publique, ne défrayera qu'une petite partie des travaux pour réparer le glissement de terrain de la rue Eugène-Morin;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour effectuer les travaux demandés par le ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** que l'Association de la rivière Petit-Saguenay demande à la municipalité d'effectuer des travaux temporaires pour sécuriser la circulation sur la rue Eugène-Morin pour la saison estivale;

**CONSIDÉRANT** le conseil désire avoir une expertise géotechnique pour savoir si ces travaux temporaires seraient conformes et que ceux-ci permettraient de stabiliser le site suffisamment pour attendre les vrais travaux de stabilisation anticipés dans un délai inférieur à 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe GÉOS offre ses services pour réaliser cette étude au coût de 2500 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition du Groupe GÉOS pour réaliser une étude géotechnique pour évaluer l'efficacité de travaux temporaires de correction du glissement de terrain de la rue Eugène-Morin, au coût de 2500 \$ plus taxes.

**8.4 CORRESPONDANCE**

**Eurofins**

Certificat d'analyses des eaux usées et d'eau potable

**Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec**

Relevé de versement pour la période de février 2021 au montant de 238.69 \$

**Transition énergétique Québec**

Informant que le projet de chaufferie à la biomasse est éligible à une subvention de 9450 \$ dans le cadre du programme Biomasse forestière résiduelle, volet Analyse.

**Ministère des Affaires municipales**

Saluant le travail des employés municipaux pour leurs efforts pendant la crise de la COVID-19

**Ministère des Forêts et de la Faune**

Rappelant qu'il est important de contacter le MFFP avant commencer des travaux à proximité ou à l'intérieur de lacs, cours d'eau ou milieux humides.

**Ministère de la Sécurité publique**

Invitant à se préparer pour la période des feux de forêt 2021

**MRC du Fjord-du-Saguenay**

Transmettant un avis suite à la visite du Service de prévention en sécurité incendie de la MRC au bureau d'information touristique avec 3 corrections à apporter.

**Ramonage MRC du Saguenay**

Transmettant le rapport des ramonages effectués à Petit-Saguenay en 2020.

**MRC du Fjord-du-Saguenay**

Informant que la demande d'aide financière pour la mise à niveau du chemin Saint-Louis et des îles n'a pas été retenue au Fonds de gestion de mise en valeur du territoire 2021

**MRC du Fjord-du-Saguenay**

Informant que la vidange de la fosse septique du garage municipal se fera entre le mois de mai et d'octobre 2021

**Société de protection des forêts contre les insectes et maladies**

Informant qu'une superficie 255,64 hectares de forêt publique sera arrosée contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2021

**Ministère des Transports**

Transmettant un avis de dépôt d'un montant de 41 120.58 \$ correspondant à l'aide financière 2021 du MTQ pour l'emprunt des travaux RIRL phase 1

**10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- o Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- o Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 52, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)**

Je, Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2021:05:110 – 2021:05:113 - 2021:05:115– 2021:05:117.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**LISA HOUDE**  
secrétaire-trésorière et  
Directrice générale

**2021:05:20**  
**(C.M. Art.**  
**424-425)**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021, à 18h00, par visioconférence, à laquelle étaient présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames Lisa Houde, dir. gén  
Ginette Côté, conseillère

Messieurs Clara Lavoie, conseillère  
Philôme La France, maire  
Jean Bergeron, conseiller  
Emmanuel Tremblay, conseiller  
Alain Boudreault, conseiller  
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

**ORDRE DU JOUR** (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Écoquartier : Signature de la promesse de vente d'un terrain pour l'écoquartier entre la municipalité et Jean-Yves Côté
4. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE** (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18h00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2021:05:118 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2021:05:119 SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE D'UN TERRAIN  
POUR L'ÉCOQUARTIER ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET  
JEAN-YVES CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay désire développer un écoquartier sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente a été conclue entre la municipalité et Jean-Yves Côté sur une partie du lot numéro 62 (Partie 62), rang 1 Ouest Petit-Saguenay, au cadastre du Canton Dumas, dans la circonscription foncière de Chicoutimi mesurant environ 60 000 M<sup>2</sup> pour réaliser cedit projet.

**CONSIDÉRANT** que Mme Valérie Potvin Notaire à Saguenay, a été mandatée afin de préparer une promesse de vente selon les conditions de l'entente entre les deux parties.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil autorise M. Philôme La France, maire, à signer la promesse de vente d'un terrain de 60 000 M<sup>2</sup> sur le lot numéro 62 (partie 62), rang 1 Ouest Petit-Saguenay au prix de 4.50 \$ le mètre carré (4.50\$ / M<sup>2</sup>) tel que présenté au conseil.

**QUE** tous les frais de notaire seront pris en charge par la municipalité.

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18 h 08, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)**

Je, Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour la dépense encourue par la résolution : 2021:05:119.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

---

**LISA HOUDE**  
secrétaire-trésorière et  
Directrice générale